

Arrêté du 12 juillet 1999 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures pris pour l'application de l'article R. 32-2 du code de la santé publique

12/07/1999

Abrogé et remplacé par l'**arrêté du 25 avril 2006** relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures.